

Bilan sanitaire DE LA MONTE EN 2008

L'épidémie d'artérite virale (AVE) qui a sévi en Normandie en 2007 dans les élevages de races de sport et de trait a réellement perturbé la filière équine de juillet à septembre. En effet, le « comité de suivi de l'AVE » avait alors mis en place des mesures de protection, telles que la limitation des déplacements des chevaux dans les zones à risque et la fourniture de certificats vétérinaires pour l'accès à certaines manifestations.

Les répercussions économiques de cette crise d'importance modérée n'ont pas été réellement mesurées, ce n'est d'ailleurs qu'avec les chiffres des naissances de 2008 qu'un bilan complet pourrait être établi.

Toutefois, il est perceptible que cette crise sanitaire a réveillé chez les acteurs de la filière une volonté de maîtrise des risques sanitaires quels qu'ils soient.

Ainsi la monte 2008 a démarré dans un climat d'inquiétude et de vigilance dans le monde de l'élevage et il est important de réaliser maintenant un bilan sanitaire vis à vis des maladies contagieuses qui concernent la reproduction, à savoir l'artérite virale, la métrite contagieuse, l'anémie infectieuse sans oublier la grippe et la rhinopneumonie.

LES CONSÉQUENCES DE L'ÉPIDÉMIE 2007 SUR LES SYSTÈMES DE PRÉVENTION DES MALADIES

La prise de conscience des acteurs de la filière en 2007 a permis un vrai renforcement des mesures de prévention collective, notamment pour les points qui suivent :

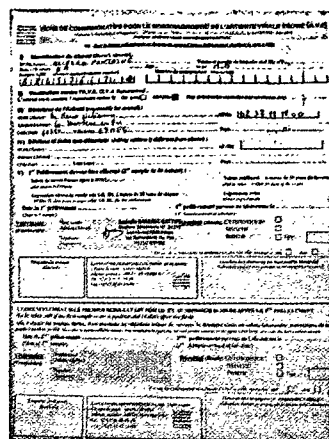
Le Réseau d'épidémiosurveillance de pathologie équine (RESPE) s'est modernisé pour en faire un outil de veille sanitaire reconnu par les autorités. Ce réseau, basé jusqu'alors sur les efforts de 150 vétérinaires sentinelles, voit dans les nouveaux statuts adoptés le 8 avril, l'intégration d'une large représentation de la filière équine, institutions et organismes socioprofessionnels, créant une réelle plate-forme de concertation et de décision indispensable en cas de crise.



© MACE D.

Les obligations de dépistage des maladies contagieuses sur les reproducteurs ont été renforcées.

Une large campagne d'information, menée auprès des associations de races sur le risque de diffusion du virus de l'artérite par l'intermédiaire des étalons « porteurs sains » excréteurs du virus dans le sperme, a conduit 22 stud-books supplémentaires à opter fin 2007 pour le dépistage de l'artérite virale préalable à l'attribution de l'autorisation de monte des étalons. Nous verrons ci-après l'impact de ces tests et la gestion des découvertes de reproducteurs positifs juste avant la saison 2008. En parallèle, le Ministère de l'agriculture, dans un arrêté du 24 janvier 2008 a également renforcé les dépistages sur les donneurs en insémination artificielle. Ainsi dans ce cadre, le dépistage de l'anémie infectieuse devient obligatoire tous les 3 ans alors qu'il n'était réalisé qu'avant la première saison de monte, le dépistage de l'artérite virale est étendu à tous les étalons, quelle que soit leur race alors que seule la race Pur sang réalisait ces dépistages tous les ans et la vaccination contre la rhinopneumonie devient obligatoire sur les étalons de toutes les races alors que jusqu'à présent seules les races trotteur français et Mérens l'avaient rendue obligatoire depuis 2006.



© CASCANES E.

Le nombre des laboratoires de diagnostic agréés pour les maladies équines augmente très significativement

en début 2008 ; ainsi la liste des laboratoires parue dans la note de service DGAL/SDPPST/N2008-8252 du 24 septembre 2008 comporte maintenant 7 laboratoires agréés pour la recherche de l'anémie infectieuse des équidés contre 2 en 2007, 10 pour la recherche sérologique de l'artérite virale équine contre 7 en 2007, 7 pour la recherche virologique sur sperme de l'artérite virale équine contre 3 en 2007 ; le nombre de laboratoires agréés pour le dépistage de la métrite contagieuse équine reste stable à 79 contre 80 en 2007. Cette liste peut être téléchargée sur le site des Haras nationaux : www.haras-nationaux.fr

L'ARTÉRITE VIRALE EN 2008

Incidence des nouveaux dépistages sur l'organisation de la monte

Les obligations de dépistage de l'artérite virale sur les étalons avant la monte 2008 se sont trouvés multipliés par 10, passant d'environ 400 en 2007 à 4 000 en 2008, du fait des évolutions réglementaires des stud-books de races et de l'insémination.

Il est difficile de savoir combien d'étalons excréteurs ont été découverts car certains étalonnières n'ont apparemment pas demandé de carnet de monte au vu d'un résultat sérologique positif, sans chercher à confirmer la présence du virus dans le sperme.

Dans la mesure où il était prévu, dans les règlements des stud-books, la possibilité d'une dérogation à l'interdiction de monte pour les étalons excréteurs, quelques rares étalonnières ont mené cette démarche leur permettant de limiter une perte non prévue. Ces dérogations ont concerné des étalons des races poney Français de selle, New-forest, Lusitanien et Shagya, tous exploités en monte naturelle. L'attribution des dérogations relevant de la responsabilité de chaque stud-book, des commissions sanitaires ont été créées et chargées par les présidents des stud-books concernés de cadrer l'exploitation de ces étalons par des protocoles rigoureux de manière à ne pas diffuser le virus. Le protocole dérogatoire 2008 en monte naturelle comportait notamment un engagement de l'étalonnière à respecter l'isolement de l'étalon et de son harem, celui-ci n'étant autorisé à saillir que des juments contrôlées séropositives, avec le consentement éclairé écrit de leurs propriétaires et sous la surveillance du vétérinaire d'élevage.

La circulation du virus de l'artérite en 2008

Fin mai, une alerte a été donnée par le RESPE suite à la découverte du virus chez un selle Français présentant des symptômes respiratoires et de la fièvre ; ce jeune étalon s'est révélé excréteur du virus dans le sperme sans conséquence sanitaire car non exploité à la monte. Dans le même élevage, 2 autres chevaux ont été suspectés d'artérite virale pour cause de jetage et fièvre et 3 autres ont révélé la présence d'anticorps sans avoir manifesté de signes de maladie. La souche virale en cause provoquant des symptômes modérés était très différente de celles de l'été 2007 sur le plan génomique. Une des sources de contamination suspectée est l'utilisation de semence étrangère contaminée.

Par ailleurs les dépistages répétés 3 fois pendant la saison de monte sur les étalons nationaux entre avril et juillet ont révélé la circulation virale dans des zones géographiques dispersées (Nord et Sud Est de la France) ce qui a conduit au retrait de la monte de 4 étalons des races poney Français de Selle, Selle français, Comtois et Breton. Les enquêtes épidémiologiques réalisées dans chaque cas n'ont révélé aucun signe apparent de maladie, ni sur les étalons concernés ni sur les juments des harems. Les résultats des séquençages des différentes souches virales en cause ne sont pas encore connus.

Globalement, on constate que malgré une circulation permanente du virus de l'artérite sur le territoire, justifiant une vigilance maintenue, la saison de monte s'est déroulée sans signe grave de la maladie dans l'élevage équin.

LES AUTRES MALADIES : MÉTRITE CONTAGIEUSE, ANÉMIE INFECTIEUSE

Le laboratoire de référence de la **métrite contagieuse**, AFSSA de Dozulé, fait état pour l'année 2008 de 5 cas de dépistage de *Taylorella equigenitalis* confirmés positifs. Ce sont entre février et août, 3 mâles Comtois et trotteurs français et 2 juments Selle français et trotteur français qui sont concernés sans qu'on ait de précisions sur le contexte de ces contaminations, les mesures sanitaires étant sous l'entière responsabilité des propriétaires des chevaux atteints.



© ELEVAIE DES VOS

2 foyers d'**anémie infectieuse** des équidés sont également connus en Ardèche en 2008 ; la découverte du 1^{er} foyer est fortuite puisqu'elle concerne 2 poneys testés avant leur mise en pension pour les vacances. Le 2^{ème} foyer est lié au 1^{er} puisqu'il s'agit de l'élevage où avaient été achetés les poneys dans les 2 années précédentes. Au total, 5 équidés positifs ont été euthanasiés. A noter qu'aucun symptôme de la maladie n'avait été constaté et qu'aucun lien épidémiologique avec les foyers ardéchois de 2007 n'a été trouvé. Dans le cas de cette maladie réputée contagieuse (MRC), la police sanitaire est entièrement pilotée par le Ministère de l'agriculture et gérée par les directions départementales des services vétérinaires (DDSV).

La prévention contre la grippe et la rhinopneumonie

La vaccination contre la grippe équine est obligatoire sur les étalons et sur les juments dans les principales races, ce qui représente des effectifs importants.

La vaccination contre la rhinopneumonie, dont l'efficacité a été longtemps contestée, fait maintenant l'objet d'un consensus favorable notamment de la part de la profession vétérinaire, l'élevage payant un lourd tribut à cette maladie par les avortements contagieux qu'elle suscite aussi bien que par les baisses de performance significatives constatées à l'entraînement. On sait que l'efficacité de cette vaccination nécessite sa pratique sur l'ensemble des effectifs d'un même établissement ou d'un élevage, de manière à créer une véritable barrière contre la propagation de cet herpès virus. Ce n'est que depuis 2006 que quelques races ont transformé leurs préconisations en faveur de cette vaccination par une réelle obligation inscrite dans le règlement de stud-book ; ce sont les trotteurs français et les Mérens qui se sont montrés précurseurs dans cet effort de prévention ; pour la monte 2009, les stud-books des races PS et AQPS imposeront également cette vaccination sur les étalons et sur les juments ; ces nouvelles pratiques vaccinales vont donc certainement s'étendre progressivement à l'ensemble de l'élevage équin.

Ce court bilan montre que la prévention sanitaire est un réel enjeu pour la filière équine et que depuis 2006, on assiste à une réelle prise en charge de cette problématique par les organisations socioprofessionnelles qui développent petit à petit un maillage propice à une réactivité accrue face à une prochaine crise sanitaire. ■

Bénédicte FERRY